

# L'AOC pré-salé du Mont-Saint-Michel peine à s'épanouir

Les contraintes sont telles que des éleveurs s'interrogent sur la nécessité de continuer la défense du label mis en place au printemps 2010. Pourtant, les ventes d'agneaux AOC progressent.

1 000 en 2010, 1 569 en 2011 et 2 134 en 2012 : les ventes sont bien en croissance. La demande est là, pour des agneaux labellisés AOC pré-salé du Mont-Saint-Michel commercialisés chaque année dès la fin mars... par les éleveurs les mieux servis (1).

L'élevage de moutons AOC de Catherine Bessalève, à Saint-Germain-sur-Ay, comme tous les troupeaux mis à pâturer sur le havre, sont contraints par l'AOT, autorisation d'occupation temporaire des herbages, domaine public maritime. La DDTM nous impose six semaines de retrait hivernal. Avec les contraintes de l'AOC, nous ne pouvons mettre nos agneaux en vente qu'à partir du 15 mai. C'est trop.

« Il nous faudrait un retrait de quatre semaines maximum et 30 % des bêtes sur l'herbe. Autre solution : avoir droit à de plus importants effectifs mis à l'herbe, dont la richesse et le besoin

d'entretien sont réels. » Peu d'espoir est pourtant permis : « On nous a encore fait comprendre récemment qu'il n'y avait rien à attendre. On doit s'y plier... Il faut garder l'AOC dans la mesure où on risque de le payer plus tard. »

## Faire vivre l'AOC

Gérard Legriel a lui pourtant décidé « de faire route tout seul », comme il l'a fait savoir dans un courrier qu'il a rendu public en janvier dernier et qu'il adressait à l'ODG, organisme de défense et de gestion de l'appellation (les éleveurs souhaitent bénéficier de l'AOC doivent y cotiser).

Ce qui l'a mis en colère : alors que l'AOC impose un minimum de 90 jours de pâturage sur les herbages, les éleveurs sont soumis à un retrait hivernal plus long qu'ailleurs, fixé par la DDTM à l'appui de la qualité de l'eau dans le havre, régulièrement insuffisante au détriment des enjeux ostréicoles. « Les

moutons, c'est à eux de payer en les privant des herbages », dénonce Gérard Legriel.

Ce n'est pas le seul frein à l'épanouissement de l'AOC. Prochainement, l'assemblée générale de l'ODG, le 14 mai, posera d'ailleurs la question aux services de l'Etat dont on attend l'appui à l'heure où le sentiment est plutôt que le développement de la filière est « pour le moins compromis ».

Pour faciliter l'installation d'éleveurs de troupeaux AOC-cibles et pour faire vivre le label pré-salé du Mont-Saint-Michel, deux problématiques sont à résoudre en particulier. La première : la pression foncière. L'ODG souligne la grande difficulté à obtenir les autorisations pour installer des parcelles de repai et bergeries à proximité des pâturages sur le littoral. La seconde, particulière à la Manche : la concurrence de la réputation du Grévin, agneau qui déjà satisfait un qualité et moins exigeant que l'AOC. La guerre est d'ailleurs toujours de mise entre éleveurs. Les uns se plaignent des préjudices provoqués par les autres. Cette année encore, le président des « petits éleveurs de Regnéville-sur-mer », André Héline, a écrit à la sous-préfecte de Coutances et parle d'une « situation insupportable ».

## Neuf éleveurs dans la Manche

À ce jour, ce sont quatre éleveurs en Ile-et-Vitaine et neuf dans la Manche qui malgré tout s'accrochent à l'AOC. Ce qui représente un peu plus de 4 000 bêtes. Alors qu'environ 40 éleveurs d'ovins sur pré-salé de Cherruix à Portbail

pourraient intégrer selon Thierry Costentin, éleveur à Bricqueville-sur-Mer (havre de la Vanlée) et président de l'association « Pré-salé Côte Normande », membre de l'ODG.

« En trois ans d'AOC, le circuit est désormais bien identifié et fonctionne bien si ce n'est qu'on manque d'agneaux. L'offre est inférieure à la demande, regrette-t-il. L'AOC, c'est vrai, c'est beaucoup de contraintes mais il ne faut pas s'en faire peur. D'autant que le label AOC permet de vendre plus cher. » Les efforts nécessaires à la démarche qualité sont rémunérés à la sortie. C'est à mettre dans la balance. On gagne 1,50 € de plus par kilo (NDLR : en comparaison avec le Grévin à 9,85 €, l'agneau de pays Basse-Normandie est à 5,60 € environ). En moyenne, on vend 11,30 € par kilo pour un animal de 19 kg. Et puis c'est aujourd'hui la seule solution pour valoriser au mieux notre production. »

G.L.L. (1) Périodes de retrait hivernal : 4 semaines fermes pour le havre de Portbail, 4 semaines fermes pour le havre de Regnéville ou 6 semaines de retrait partiel avec 70 % du troupeau maintenu sur l'herbe, 6 semaines fermes pour le havre de Lessay, 6 semaines de retrait partiel avec 25 % du troupeau sur l'herbe, 6 semaines de retrait partiel pour la Pointe d'Agon avec 50 % du troupeau sur l'herbe, 6 semaines partielles pour le havre de la Vanlée avec 80 % du troupeau sur l'herbe.



À ce jour, neuf éleveurs dans la Manche et quatre en Ile-et-Vitaine sont concernés par l'AOC.

## AOC ou pas dans la Manche

En Ile-et-Vitaine, les quatre éligibles à l'AOC le sont effectivement, avec 2 500 bêtes environ. Dans la Manche, l'ensemble des éleveurs est loin d'être (ou de pouvoir être) dans la démarche de labellisation. Par havre, ou dans la baie, ils sont :

- Baie du Mont-Saint-Michel : 1 éleveur AOC (520 bêtes) pour 35 éleveurs (7 500 bêtes)
- Havre de la Vanlée : 2 éleveurs AOC (815 bêtes) pour 12 éleveurs (1 040 bêtes)
- Havre de la Sienne : 3 éleveurs AOC (435 bêtes) pour 13 éleveurs (800 bêtes)
- Havre de Lessay : 2 éleveurs AOC (450 bêtes) pour 8 éleveurs (658 bêtes)
- Havre de Portbail : 1 éleveur AOC (170 bêtes) pour 3 éleveurs (195 bêtes)

(Source : Chambre d'agriculture de la Manche)